

tario enregistre une vive augmentation des mauvaises créances annulées, augmentation attribuée à la radiation de prêts depuis longtemps en souffrance. Le Nouveau-Brunswick déclare des prêts annulés au montant de \$2,116 depuis le début, soit $\frac{1}{40}$ p. 100 du total de plus de 8 millions de dollars. Les syndicats de crédits au Manitoba perdent \$1,143 en prêts non recouvrables, soit une forte augmentation sur 1945. La Colombie-Britannique déclare 17 prêts annulés au montant global de \$426. Les autres provinces signalent de légères pertes au cours des années.

Ligues et fédérations.—Dans toutes les provinces du Canada, les syndicats de crédit sont organisés en groupes appelés fédérations ou ligues. Le Québec compte deux fédérations et une ligue. En 1946, une ligue régionale a été légalement constituée en Ontario sous le nom de la Fédération des Caisses Populaires, Ottawa et Districts, Limitée; en 1947, une autre ligue régionale l'a été dans le nord-est de la province. Ces groupements s'ajoutent à l'*Ontario Credit Union League, Limited*, déjà établie.

En 1946, la législature du Nouveau-Brunswick a adopté une loi concernant la constitution légale des fédérations de syndicats de crédit, intitulée: loi sur les fédérations des syndicats de crédit.

En général, ces fédérations et ces ligues visent à encourager et à appuyer le travail éducatif et consultatif intéressant les syndicats de crédit, à aider à la direction, aux écritures et à la comptabilité des syndicats de crédit et d'aviser au cautionnement collectif et à l'achat de fournitures. Dans certaines provinces, des revues et journaux aident à réaliser ces fins, dont la *Revue Desjardins* en Québec, *The Ontario Credit Union News* en Ontario, *The Credit Union Way* en Saskatchewan, et la *B.C. Credit Unionist* en Colombie-Britannique. Des manuels de comptabilité, rédigés et publiés dans certaines provinces, aident beaucoup à uniformiser la direction et la comptabilité et à simplifier, dans une certaine mesure, le travail des surveillants et des inspecteurs.

Quelques ligues offrent un service central de prêts où les syndicats de crédit, et dans quelques provinces les sociétés coopératives, peuvent déposer leur excédent de fonds afin de les prêter aux autres syndicats ou coopératives.

En Colombie-Britannique, il existe un syndicat central de crédit constitué en vertu de la loi sur les syndicats de crédit. En Alberta, la ligue compte un service de dépôts et prêts et projette d'établir un syndicat central de crédit par suite de certaines modifications apportées à la loi actuelle.

La Saskatchewan dirige un syndicat central de crédit appelé la *Saskatchewan Co-operative Credit Society, Limited*. En 1946, ce syndicat, composé de syndicats de crédit et de sociétés coopératives, compte 253 membres, un actif de \$1,755,733 et des prêts au montant de \$4,546,000.

Au Manitoba, un syndicat central de crédit est rattaché à la fédération provinciale et les deux sociétés ont un gérant commun.

L'*Ontario Credit Union League* a son syndicat central de crédit. Les nouvelles fédérations en Ontario sont autorisées à recevoir l'argent des membres des syndicats de crédit et à leur consentir des prêts.

Les syndicats de crédit ou caisses populaires étant nombreux dans le Québec, il y existe huit syndicats régionaux de crédit comptant un actif global de plus de 21 millions de dollars en 1947. Ils sont établis à Trois-Rivières, Québec, Gaspé, Montréal, Sherbrooke, Rimouski, dans l'ouest du Québec et à Joliette. La Fédération de Montréal des Caisses Desjardins possède aussi une caisse centrale et